



Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

004-210402400-DE\_2026\_047-DE

A G E D I

**EXTRAIT DU**  
*République française*  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
*ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE*

Date de la convocation: 02/06/2026

*cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

**Membres en exercice**

**: 11**

**Présents : 8**

**Votants : 11**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

**Présents :** Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Florian UGHI, Jean TATU, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI, Agnès BERGERON

**Représentés :** Sophie VIAL représentée par Anthony DA SILVA RAMOS, Viviane ISNARD représentée par Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Nicolas NEY représenté par Agnès BERGERON

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Charlotte SZILAGYI

**Objet : Attribution de subvention à l'association VILLARS ANIMATION - DE\_2026\_047**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de l'association VILLARS ANIMATION pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement afin d'organiser les festivités du village.

Monsieur le Maire rappelle que la création de cette association date du 11 mai dernier et que les services de la sous-préfecture de Barcelonnette ont délivré le récépissé de déclaration de création le 27 mai 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 3000 euros à l'association afin de leur permettre de créer un fond de trésorerie et acheter le matériel nécessaire au bon déroulement des manifestations prévues sur l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire

**ATTRIBUE** à l'association VILLARS ANIMATION une subvention de fonctionnement de 3000 euros pour l'année 2026

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

004-210402400-DE\_2026\_047-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.